



Centre d'échanges et de ressources pour la qualité environnementale des bâtiments et des aménagements en Rhône-Alpes

LES MIXITES : DEFINITIONS ET ENJEUX

Centre de Ressources >> Urbanisme > Approche thématique > Insertion dans le territoire



VAD

23 AVRIL 2008

CENTRE DE RESSOURCES « ENVIROBOITE »



www.envirobat-med.net – www.ville-amenagement-durable.org



INTRODUCTION

« La volonté de diversité est un enjeu résolument urbain ». Le MEDAD exprime par là que le développement durable exige une réflexion renouvelée sur l'architecture et l'urbanisme.

En effet, la mixité s'insère au premier plan des considérations actuelles portées sur la ville et son devenir. C'est une idée qui monte en puissance face au constat de la fragmentation des espaces urbains et sociaux. Bien qu'étant un terme fréquemment usité, depuis plusieurs décennies, à travers les politiques d'habitat, d'urbanisme, ou de carte scolaire, celui-ci prend une nouvelle dimension devant les préoccupations qui pèsent sur le renouvellement de la ville. Ainsi, la mixité continue de faire débat. Parce que cette notion reste relativement floue. Le terme exprime à la fois la mixité des fonctions de la ville (mélange des fonctions urbaines) et la mixité sociale (mélange des groupes sociaux). Mais qu'il s'agisse de mixité fonctionnelle ou sociale, les deux sont souvent associés dans l'idée générique de la ville « intégratrice ». Car l'objectif est bien de remédier à l'éclatement de la ville, dont on fait de plus en plus le constat, en essayant d'y réinjecter les composants de la diversité.

Parce que la séparation excessive des lieux dédiés de façon univoque à la résidence, au travail et à la consommation a rendu les déplacements automobiles indispensables, a engendré des espaces monotones et suppose de remettre en cause la politique de zonage qui caractérise notre conception de l'urbanisme depuis l'après-guerre. Mais aussi parce que la ségrégation socio-spatiale se perpétue, créant des lieux où se cumulent les handicaps.

L'enjeu est donc majeur. Car il s'agit bien de construire aujourd'hui les conditions d'un développement durable, dont la mixité fonctionnelle et sociale constituent l'un des piliers.

PARTIE 1 : LA MIXITE FONCTIONNELLE

1/ Remédier à la pratique du zonage

La mixité fonctionnelle est considérée comme un but urbanistique qui s'oppose au découpage du territoire en zones différenciées selon leurs fonctions, qui a caractérisé la planification urbaine de l'après-guerre. Cette pratique de zonage correspond aux principes énoncés par la Charte d'Athènes, rédigée par le CIAM de 1933, censée permettre d'améliorer les conditions d'existence dans la ville moderne, en distinguant notamment quatre grandes fonctions humaines : habiter, travailler, se divertir et circuler. En effet, selon la Charte, « le zonage est l'opération faite sur un plan de ville dans le but d'attribuer à chaque fonction et à chaque individu sa juste place. Il a pour base la discrimination nécessaire entre les diverses activités humaines réclamant chacune leur espace particulier : locaux d'habitation, centres industriels ou commerciaux, salles ou terrains destinés aux loisirs ».

Le zonage a été consacré par le droit de l'urbanisme dans les années 1950-1960 (par les décrets-lois de 1958 sur les ZUP et les ZAD, mais surtout la LOF de 1967 créant les POS et SDAU) dans l'objectif de réguler le « désordre urbain » causé par l'avènement de l'ère industrielle. C'est la solution qui a été trouvée en réponse à la promiscuité entre l'usine et le logement alors devenue difficilement supportable. Ce principe s'est ensuite étendu à l'ensemble des composantes de la ville, et c'est ainsi qu'aujourd'hui le paysage urbain se constitue comme une succession de zones résidentielles, pavillonnaires, d'habitat social, commerciales, d'activités, centres d'affaires, ou encore zones industrielles...

Ainsi, ce courant urbanistique regroupe les fonctions urbaines en zones distinctes. Et cette spécialisation fonctionnelle est responsable de la déstructuration de la ville européenne, ayant abouti à allonger, au fur et à mesure, les surfaces de son développement. La profusion d'une énergie peu chère, puis le développement de l'automobile, a favorisé la mobilité à grande distance et conforté cet étalement et cette répartition fonctionnelle.

La mixité fonctionnelle s'entend alors d'une « répartition équilibrée des différentes fonctions urbaines à l'intérieur d'une agglomération en tenant compte des facteurs sociaux et



économiques (habitat social, habitat privé, activités économiques, commerces, équipements...), par opposition à la spécialisation urbaine ». Bien que la pratique de la répartition fonctionnelle soit encore à l'œuvre aujourd'hui, l'idée d'une mixité des fonctions tente de s'imposer. C'est ainsi que la Loi d'Orientation pour la Ville, en 1991, a affirmé la nécessité d'une mixité fonctionnelle dans les villes, renforcée par la loi SRU, notamment dans le domaine de la mixité sociale dans le logement.

2/ Avancer vers une cité durable

Dans le contexte des préoccupations environnementales qui nous animent, la pratique d'une spécialisation fonctionnelle du territoire de la ville est obsolète et a des conséquences néfastes. Il faut à présent songer à passer de la ville éclatée à la ville compacte. Mais cela passe par un ensemble de questions à résoudre, une reconsidération de nos pratiques habituelles, d'une manière globale et transversale.

a – Résoudre la question de la mobilité

La mixité des fonctions se réfère à la fois à l'espace et aux temps de la ville. Le zoning contribue, en terme de mobilité, à rendre la voiture indispensable. Elle est également facteur de congestion des voies de circulation, source de stress, et participe à la dégradation de la qualité de l'air. Dès lors, néfaste pour l'homme et l'environnement, l'utilisation de l'automobile est un point essentiel de la réflexion qu'il faut mener. D'autant plus devant l'épuisement des ressources en énergie fossiles, il devient indispensable de concevoir une alternative à la ville du « tout automobile ». La situation est alarmante et urgente. Car le prix du pétrole augmente à une vitesse incontrôlable et commence à exclure une partie de la population, pour qui ce mode de déplacement devient beaucoup trop cher. Le pétrole est en ce sens un facteur supplémentaire d'exclusion sociale, qui plus est dans le contexte d'une baisse de la mobilité (baisse de 7,5% par rapport à 1995, d'après l'Enquête Ménage Déplacements effectuée sur l'aire métropolitaine lyonnaise en 2006). Il faut alors mettre en place la « ville des courtes distances ». Pour pallier au déficit de mobilité qui va s'aggraver, il faut réduire les distances à parcourir et développer les modes de transports alternatifs à l'automobile : transports en commun et modes doux. Le déplacement-mobilité est l'acquis moderne sur lequel on ne pourra pas revenir. Il faut donc l'organiser autrement. Devant ces nouveaux modes de déplacement, il faut porter la réflexion à l'échelle du quotidien : il y a un nouvel équilibre à trouver entre l'habitat et les activités qui doit permettre à l'avenir de réduire les trajets. Il ne s'agit donc pas seulement de savoir comment répartir les fonctions sur le territoire mais aussi bien de savoir comment les desservir. Cette réflexion vaut pour les déplacements nécessaires à la vie quotidienne : domicile-école, domicile-travail, accès aux commerces et services usuels. Ces actes de tous les jours devraient pouvoir se faire sans l'usage de la voiture, et donc se situer à proximité. Il faut ainsi prévoir et créer les moyens de cette mobilité, développer les voies de circulation douce en conséquence, de sorte à ce qu'elles soient suffisantes et sûres.

Mais ceci vaut également à une plus grande échelle pour les activités économiques. Le problème réside dans le fait que toute l'économie est conçue sur ce système de transport. Les entreprises ont délocalisé leurs unités de production, ce qui a pour conséquence que le moindre produit nécessite des milliers de kilomètres parcourus pour arriver à son point de vente. Le souci est que les entreprises ne savent plus faire autrement. Or cela contribue directement à l'augmentation des gaz à effet de serre, dont on note une évolution de 22% depuis 1990 (source : IFEN). La délocalisation implique des coûts de transport et des coûts dérivés qui sont en hausse, et avec l'épuisement du pétrole, on assistera prochainement à une relocalisation des entreprises qui ne pourront plus supporter ces coûts.

La solution se porte alors sur une ville multipolaire. Pour réduire les distances à parcourir, l'essentiel des activités, du dynamisme, ne peut se concentrer dans un unique centre-ville.



L'organisation des territoires doit s'appuyer sur un maillage de polarités, lieux d'intensités urbaines, qui fournissent à chacun les activités dont il a besoin. C'est l'aménagement du territoire qui est en question ici : faut-il continuer de concentrer sur une même métropole l'essentiel des activités économiques ? Ceci devrait pouvoir se régler grâce à la planification territoriale : un SCOT, voire une DTA.

b – Redonner vie aux espaces urbains en les mutualisant

La pratique du zoning a donné naissance à des lieux qui ne sont animés qu'une partie de la journée, des lieux parfois que l'on pourrait qualifier de no man's land. Il s'agit des zones résidentielles, qui prennent l'allure de quartiers dortoirs, déserts en pleine journée. Ou encore des zones d'activités ou quartiers d'affaires, qui sont vides en dehors des heures de bureaux. Cette mono-fonctionnalité engendre des lieux monotones, et sans vie la moitié du temps.

Dans un contexte de réflexion sur la densité, il apparaîtrait judicieux de réfléchir en terme de mutualisation des espaces. Car une mixité des fonctions permettrait de créer des lieux qui sont soit utilisés par les habitants, soit par les travailleurs. Les commerces profiteraient ainsi des deux publics. Les places de parking pourraient également être échangées et non pas strictement réservées à l'une ou l'autre de ces populations. Plus on cherche la ville compacte, plus il faudra que les moyens soient mutualisés.

c - Arrêter l'étalement urbain

La mixité des fonctions entend également remédier à l'étalement urbain qui phagocyte les espaces naturels et agricoles. Mutualiser les espaces et réduire les distances à parcourir de chacun permet de réduire les besoins en espace. La ville compacte, multi-fonctionnelle, contribuerait à freiner la progression des villes sur les espaces naturels que nous nous devons de protéger.

3/ Se donner les moyens de réaliser la mixité des fonctions

a - Imaginer les formes de la mixité fonctionnelle

Mixer l'habitat et les activités peut se réaliser à différentes échelles (quartier, îlot, bâtiment...) et peut prendre plusieurs formes (horizontale, verticale, voire même temporelle). La première acception consiste à associer le résidentiel à des affectations spécifiques en rez-de-chaussée comme des commerces. Mais la répartition des fonctions doit pouvoir se penser autrement : l'essentiel étant de promouvoir des modes alternatifs d'habiter et de travailler. L'habitat pavillonnaire, dont on connaît les inconvénients, demeure le rêve du propriétaire français. Il devient alors indispensable de concevoir et de valoriser une forme d'habitat plus en accord avec les préoccupations environnementales actuelles. L'éco-quartier semblerait pouvoir porter ce défi, mais pour le moment il reste encore réservé à un public averti.

L'avenir de nos lieux de vie doit donc plus se penser dans le sens d'une adaptabilité des bâtiments : les lieux devraient pouvoir connaître des utilisations différentes d'un point de vue temporel au cours d'une même journée, mais aussi d'un point de vue de leur affectation. Les lieux ne doivent plus être dédiés de façon univoque à telle ou telle fonction, mais bien être mutables, afin de pouvoir suivre l'évolution économique et sociale de la société. L'enjeu étant aussi d'éviter les lourdes interventions qui consistent à reconverter les bâtiments : il s'agit de permettre une adaptation rapide ayant un minimum d'impacts sur l'environnement.

Penser la mixité fonctionnelle à l'échelle du bâtiment ne saurait cependant résoudre entièrement le problème. Positionner des logements et des bureaux dans un même bâtiment ne signifie pas que les habitants vont aller travailler dans ces bureaux : ils pourront tout aussi bien aller travailler à plusieurs dizaines de kilomètres de leur logement. Tout autant, une mixité des fonctions ne signifie pas que ces publics se côtoieront. Une telle imbrication n'est pas forcément vecteur de plus de lien social, elle peut aussi être facteur de cloisonnement entre



eux. Mélanger les activités, marier les genres n'est donc pas chose facile. D'ailleurs, certaines fonctions peuvent se gêner entre elles : toutes les activités ne peuvent pas cohabiter. Il est évident que les activités industrielles et les plates-formes logistiques doivent rester en périphérie des villes parce qu'elles occasionnent trop de nuisances (pollution, bruit, odeur, circulation, etc...). Mais toutes les activités ne sont pas compatibles entre elles. Selon Claude Chaline, « la qualité des enseignes, les types d'activités de bureaux, la nature des implantations culturelles récréatives, voire culturelles, la localisation de clusters liés à la nouvelle économie peuvent avoir des effets diversement valorisants ». C'est pourquoi « il importe de procéder à des évaluations coûts/bénéfices, pour les différents utilisateurs de la ville ».

b - Développer les outils urbanistiques nécessaires

Les outils réglementaires actuels de l'urbanisme rendent difficile la mise en œuvre de la mixité fonctionnelle. Le PLU est utile mais encore insuffisant pour imposer la pratique de cette politique. L'outil le plus adapté pour le moment est la ZAC. Via le cahier des charges il est possible d'imposer des prescriptions de mixité des fonctions et de contrôler un minimum les orientations principales des projets.

L'un des frein majeurs à la mixité fonctionnelle est fiscal : la taxe d'habitation rapporte plus à la municipalité que la taxe professionnelle. C'est un élément dissuasif fort. De même, la culture des opérateurs fait obstacle. La spécialisation fonctionnelle a emporté la spécialisation professionnelle des acteurs de la construction. Les services municipaux sont bien souvent encore cloisonnés et ne savent pas travailler ensemble. Aussi les constructeurs, promoteurs par exemple, sont spécialisés. Ils savent très bien produire du logement social, ou du logement privé, mais pas les deux en même temps. Ils ne savent pas non plus traiter les rez-de-chaussée. Pour chaque type d'opération, il existe un promoteur. Dès lors, monter des opérations mixtes demande des efforts de concertation entre les acteurs, ce qui allonge considérablement les délais de réalisation. Pour répondre à ce besoin, les groupements de maîtrise d'ouvrage se mettent en place. C'est une nouvelle façon de travailler qu'il s'agit de promouvoir, de nouveaux modes de faire.

Ainsi, la mixité fonctionnelle suppose de considérer un ensemble de facteurs propres à la ville du futur. Mais la séparation excessive des lieux dédiés de façon univoque à la résidence, au travail et à la consommation entraîne également en plus des questions de mobilité, de mutabilité des bâtiments, des réflexions en terme de ségrégation socio-spatiale. Claude Chaline notamment, fait remarquer que les préoccupations portées sur les « quartiers en difficulté », révèlent les « effets pervers de ce mode de découpage ». Et selon lui ceux-ci sont de deux ordres : l'isolement artificiel, sur la base de seuils socio-démographiques de morceaux de ville dans le continuum urbain ; et le lissage des différenciations internes. Ces deux effets « se renforcent l'un l'autre et favorisent un processus de stigmatisation, dans ce cas, très négative ». Ainsi, dans l'idée de créer la ville compacte et intégratrice, on espère que la mixité sociale permettra de résorber la ségrégation socio-spatiale et sera la vecteur de plus de cohésion sociale.

PARTIE 2 : LA MIXITE SOCIALE

1/ La lutte contre les ségrégations et les exclusions

Par mixité sociale on entend la « répartition équilibrée des différentes catégories sociales ». L'objectif étant de lutter contre l'exclusion et la ségrégation à l'œuvre dans les agglomérations, qui relègue les familles les plus en difficulté dans les mêmes quartiers. Christine Lelévrier expose que la définition de la mixité sociale est ambiguë et variable, parce que celle-ci se réfère à plusieurs critères : d'abord, elle se situe et se mesure dans un espace qui peut être



différent (une école, des immeubles, un quartier, une ville, un équipement public...). Mais aussi, elle se base sur des critères socio-démographiques divers (revenus, catégories socioprofessionnelles...) ou des critères encore moins mesurables comme celui des origines ethniques.... Selon Marie-Hélène BACQUE, « on désigne par mixité sociale l'objectif d'une politique sociale visant, par l'élaboration de programmes de logement notamment, à faire coexister différentes classes sociales au sein d'une même unité urbaine (quartier ou commune) ». Dans le rapport du CES de 2008 sur la diversité sociale dans l'habitat, les démographes, sociologues et urbanistes ont montré comment les politiques d'attribution des logements contribuent à aggraver la situation sociale des quartiers, et en quoi le système d'attribution fonctionne mal et ne remplit plus son objectif de mixité sociale.

Les politiques urbaines et du logement tentent de lutter contre la ségrégation sociale depuis les années 1970, suite à la paupérisation qui s'est amorcée dans le parc social avec le départ des couches moyennes. L'Etat a réagi dans un premier temps en freinant la construction des grands ensembles. Mais c'est la Loi Besson en 1990 sur la mise en œuvre du droit au logement qui consacrera le principe de mixité sociale en définissant les objectifs des protocoles d'occupation du patrimoine social (POPS). Elle faisait ainsi référence à la « nécessaire diversité de la composition sociale de chaque quartier, de chaque commune et de chaque département, en vue de faire contribuer de manière équilibrée chaque commune au logement des personnes et familles défavorisées ». La Loi LOV renforcera cette politique s'opposant à la constitution de secteurs de résidence homogènes en prévoyant que les communes de plus de 200 000 habitants comptant moins de 20% de logements sociaux s'engagent à construire ces logements ou s'acquittent d'une taxe. La Loi SRU enfin, raffermira ces objectifs, obligeant les communes de plus de 1 500 habitants en Ile-de-France et de plus de 3 500 habitants dans les autres régions, situées dans des agglomérations de plus de 50 000 habitants, à se doter progressivement (sur une durée de 20 ans) d'un nombre minimal de logements locatifs sociaux (20% du nombre de résidences principales), sous peine de participation financière par logement « manquant ». L'objectif de ces politiques est notamment de rechercher l'ouverture des quartiers sur la ville par la diversification de l'offre de logements. Le Plan National de Rénovation Urbaine utilise, pour sa part, deux leviers afin de favoriser la mixité sociale : le développement du logement locatif libre et l'accession à la propriété dans le but d'inciter les familles des classes moyennes dans les quartiers sur lesquels il intervient ; et le relogement des familles à faibles revenus dans les centres-ville ou d'autres espaces de l'agglomération plus favorisés.

Ainsi, ce que l'on cherche à résoudre avec la mixité sociale est la fragmentation excessive des espaces sociaux, dans le but d'atteindre une plus grande cohésion sociale. Et en premier lieu il s'agit d'éviter deux situations extrêmes : la formation de « ghettos » (regroupement de certaines catégories d'immigrés dans la partie la moins attractive du parc de logements), et à l'opposé la formation de *gated communities* (complexes résidentiels clos réservés à des catégories de population aisée).

Mais la mise en œuvre de la mixité sociale n'est pas une chose aisée. C'est d'ailleurs ce qu'avaient montré Lemaire et Chamboredon dès 1970 : proximité spatiale rime avec distance sociale.

2/ Quelles modalités pour encourager plus de mixité sociale ?

Rechercher à réaliser une mixité sociale signifie essayer de rendre accessibles aux familles à faible revenus des logements dans les quartiers où généralement les prix sont prohibitifs, comme en centre-ville par exemple. Ce but rencontre l'obstacle de la spéculation foncière. Car malgré les efforts des collectivités pour réduire les coûts de construction et rendre les logements accessibles à tous, le prix de ces mêmes logements augmenteront fortement lorsqu'ils seront remis en vente. Au-delà de la question financière, rendre accessible des



logements dans les autres quartiers de la ville ne veut pas dire que les populations considérées comme ségréguées auront envie d'aller y habiter. Il y a un élément important à prendre en compte : celui du choix du lieu de résidence. On sait que les familles des quartiers ANRU souhaitent en majorité être relogés dans le même quartier. Et que ceux qui ont fait le choix d'aller vivre dans un autre quartier peuvent regretter et souffrir du manque de lien social avec leurs nouveaux voisins. Marie-Pierre Lefeuvre expose que les choix résidentiels sont le fruit de « tactiques individuelles et familiales », même parmi les groupes sociaux les plus contraints. Et que plusieurs recherches ont montré que, dans les quartiers considérés comme ségrégués, la sensation de mixité sociale est particulièrement aiguë. Ainsi, la composition sociale des espaces serait une conséquence indirecte et non un critère des choix de localisation résidentielle. Elle pose alors la question suivante : peut-on affirmer que les choix résidentiels des ménages sont responsables de la spécialisation sociale des territoires ? Tout ceci pose la question de la mixité subie ou choisie.

Si les comportements résidentiels sont en opposition avec les objectifs de mixité sociale comment peut-on aller vers une plus grande cohésion sociale ? Selon Jean-Pierre Marielle, il s'agit de créer les occasions de la rencontre. L'espace public n'est pas suffisant pour remplir ce rôle, il faut donc penser les quartiers de sorte à ce qu'ils soient porteur de mixité. Et la mixité passe par la proximité : il faut concevoir les quartiers à une échelle humaine. Celle qui permet aux populations non pas seulement de se croiser, mais bien de se connaître. Car seules les rencontres, le déplacement des regards les uns sur les autres, permettent au lien social de se tisser, à la solidarité de s'instaurer. Ainsi, la mixité doit se retrouver à l'échelle du quotidien, a minima à celle de l'îlot et au mieux à celle de l'immeuble. C'est ici que revient l'idée de promouvoir un mode d'habiter alternatif. Ce qui pourrait illustrer une évolution dans ce sens est le développement de la participation habitante aux projets d'aménagements. La logique *top-down* ne peut pas suffire pour promouvoir la mixité sociale. En revanche, les réflexions qui prennent leurs origines au sein de la population habitante ont le pouvoir de changer les choses. La concertation, dans le sens d'une logique *bottom-up*, peut permettre d'avancer vers une meilleure cohésion sociale.

Cependant, les quartiers ne doivent pas perdre leur identité, leur caractère, au nom de la mixité sociale. « Equilibrer » les quartiers ne doit pas aboutir à un lissage de ceux-ci, parce que l'uniformité rendrait la ville monotone. Christian Charignon soulève à ce titre qu'il est important de conserver les « ambiances » propres à chaque quartier. Car ces ambiances font partie de ce que l'on aime dans la ville.

CONCLUSION

Les mixités fonctionnelles et sociales passent par la recherche d'un équilibre à la fois entre les fonctions urbaines et entre les catégories sociales. Et celles-ci sont intimement liées. Mais aucun indice de référence n'existe pour déterminer les conditions de cette juste répartition. Il ne doit d'ailleurs pas en avoir, il n'existe pas de recette miracle. Ce que l'on sait c'est qu'il faut recoudre ce que le processus d'urbanisation n'a fait que découdre jusqu'ici. Et repenser l'urbanisme à l'aune du développement durable. Ceci implique de changer les modes de penser et de faire. Mixer les fonctions et les catégories sociales demande un travail concerté, à la fois entre les professionnels, ainsi qu'entre professionnels et habitants. Et passe donc également par une mixité des acteurs.



BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

- Marie-Hélène Bacqué, « Mixité », dans Dictionnaire de l'habitat et du logement, Marion Segaud, Jacques Brun et Jean-Claude Driant (dir), Paris, Armand Colin 2002, pp. 297-298.
- Claude Chaline, « Les nouvelles politiques urbaines. Une géographie des villes. » septembre 2007, Ellipses Marketing.
- Jacques Donzelot, « La ville à trois vitesses : gentrification, relégation, périurbanisation », Esprit, mars-avril 2004.
- La Charte d'Athènes, Le Corbusier, 1968.
- *Problèmes politiques et sociaux*, « Les mixités sociales », Christine Lelévrier (dir.), No 929, La Documentation française, octobre 2006, 120 p.

Articles et rapports :

- Rapport du CES 2008 « Réunifier et réconcilier la ville ».
- Renaud Epstein, Thomas Kirszbaum, « L'enjeu de la mixité sociale dans les politiques urbaines », Regards sur l'actualité, n°292, Paris, La Documentation française, juin-juillet 2003, pp. 66-73.
- Christine Lelévrier, « Mixités : d'un idéal social au incertitudes des politiques urbaines », Urbanisme, n°340, janvier-février 2005, p.39.
- Marie-Pierre Lefeuvre, « Choix résidentiels et refus de mixité sociale ? », *Urbanisme*, « Dossier Mixité » n°340, janvier-février 2006, pp. 50-53.
- Eric Maurin, « Le ghetto français », Paris, Le Seuil, coll. « La République des idées », 2004, pp. 39-42.

Sites Internet :

- Muleta, (Multilingual and multimedia tool on environnement, town and country planning, building and architecture)
- IFEN
- MEDAD
- PUCA

Entretiens :

- Christian Charignon, architecte, Tekhnê
- Jean-Pierre Marielle, architecte-urbaniste, Initials Consultants